

Les conditions du travail des infirmières dans les hôpitaux des Etats-Unis : [1ère partie]

Autor(en): **M.S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **32 (1944)**

Heft 665

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265225>

Nutzungsbedingungen

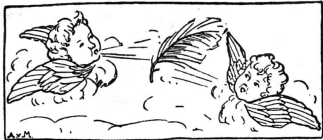
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



DE-CL, DE-LA

Comment s'habillent les aviateurs.

En réponse à une question récemment posée, on a appris qu'une très grande quantité de laine et de soie servait à la fabrication des vêtements pour aviateurs. L'équipement moderne est d'une telle complexité qu'il faut trois quarts d'heure à un mitrailleur pour l'endosser, et pèse 61 kilos, environ deux kilos seulement de moins que le poids moyen de celui qui le porte. Un aviateur porte normalement des caleçons longs et un tricot de laine doublé de soie, un chandail blanc tricoté et une combinaison de cuir chauffée électriquement doublée de fourrure du cou aux chevilles; trois paires de gants (soie blanche, laine et cuir) et un gilet de soie caoutchoutée. Il a aussi une casquette de soie jaune style jockey et des gants de laine jaunes qui le rendent plus visible du haut des airs s'il doit amérir. Ses bottes doublées de laine coûtent 180 fr.; il les porte avec deux paires supplémentaires de chaussettes, dont une en tricot serré.

S. G. F. et profession

Lors de son Assemblée générale tenue à Genève le mois dernier, la Société suisse des commerçants a voté un certain nombre de résolutions touchant à l'avenir et à la préparation de la profession. Parmi ces résolutions s'en trouve une, concernant les Services complémentaires féminins occupés à des travaux de bureau:

Les femmes occupées dans les administrations des services complémentaires ne doivent avoir accès à notre profession que si elles possèdent une formation complète, ou si elles étaient occupées dans un bureau avant leur entrée au service militaire.

L'enseignement des fillettes marocaines

L'Islam assigne, en pratique, une situation inférieure à la femme. En Afrique du Nord, malheureusement, la 3^{me} République française n'avait pas rompu avec ces traditions fâcheuses, et n'avait pas institué d'écoles primaires pour les fillettes. Celles-ci étaient réduites aux « écoles

Comparaison.

On s'est étonné à plus d'une reprise, et avec raison, de la parcimonie dont la Confédération fait preuve avec les Services complémentaires féminins, tout d'abord en ne leur accordant gratuitement qu'une capote et un bonnet de police, et ensuite en leur refusant du tissu de laine pour l'équipement qu'elles paient de leur poche.

D'autres sont plus larges avec celles qui les servent. Sans parler de l'équipement qui leur est fourni et des perspectives d'avancement, voici que l'Angleterre prévoit le retour dans la vie civile des milliers de femmes qui servent dans les trois organisations militaires féminines, tout d'abord pour leur trouver du travail et ensuite des vêtements civils. Alors qu'à tout soldat démobilisé, on prépare un complet avec un jeu de boutons de chemise, de col et de manchettes, le ministère des Fournitures n'entend pas mettre toutes les femmes dans le même tailleur et la même blouse chemisier: aux démobilisées sera remis l'équivalent de l'équipement masculin, sous forme d'argent et de coupons de textiles... Gou- verner, c'est prévoir.

S. B.

Nominations.

M^{lle} Juliane Bauver, infirmière diplômée du Bon-Secours, à Lausanne, a été nommée assistante sociale au Département de Justice et Police, à l'Office cantonal de surveillance antialcoolique.

— M^{lle} Suz. Bonnet, précédemment à Montana, vient d'être nommée auxiliaire de paroisse à Payerne.

de tapis», tandis que leurs frères recevaient une véritable instruction générale.

Mais le Comité français de la libération nationale, s'il applique en général la législation de la République, a compris la nécessité d'aller de l'avant. C'est ainsi que par une loi du 17 novembre 1943 a été décidée l'organisation d'écoles de fillettes musulmanes. Un arrêté viziriel du même jour stipule que les écoles primaires pour fillettes prépareront les élèves au certificat d'études primaires musulmanes féminines. Elles couvriront le même cycle d'études que les écoles primaires de garçons. Le programme de ce cycle est, en principe, le même que celui de l'enseignement des garçons, compte tenu de quelques aménagements de détails. Cette dernière disposition s'inspire nettement du principe d'égalité entre les sexes.

Une difficulté s'est dressée devant le législateur: l'absence de femmes indigènes capables d'enseigner l'arabe et les disciplines islamiques du programme. Aussi un arrêté viziriel du 7 janvier 1944 a-t-il institué un concours spécial pour le recrutement de « mouderrès » (hommes) chargés d'enseigner ces disciplines aux fillettes, en attendant le recrutement de « mouderrissas ». T. F.

Une nouvelle profession féminine.

La « Mutuelle chevaline suisse », société d'assurance mutuelle contre la mortalité des chevaux, qui compte 24 agences réparties sur le territoire suisse, vient de confier l'agence de Lucerne à M^{me} et M^{lle} Suter, qui remplacent leur mari et père, Léonce Suter, décédé en juillet 1943. Ce choix a été dicté par leurs connaissances parfaites des exigences techniques et administratives d'une des plus importantes agences de la société.

Une centenaire.

On a souvent dit qu'une veuve chargée d'enfants se tire mieux d'affaire qu'un veuf avec un seul enfant. Une preuve nouvelle en est fournie par M^{me} Jeannette Clerc-Delisle, dont tout le village de Froideville et quelques hommes politiques ont fêté le centenaire, le 1^{er} juin dernier. Simple paysanne, femme forte moralement et physiquement, M^{me} Clerc a eu huit enfants pour se voir ensuite abandonnée par son mari, qui passa la frontière et disparut sans qu'on ait jamais rien su de lui. Elle accepta vaillamment la tâche, éleva fort bien ses enfants, en fit des êtres utiles et vaillants comme elle, et pour cela dirigea non seulement sa ferme, mais alla travailler chez ses voisins, avec une volonté et un courage peu communs. Tout le village aujourd'hui vénère M^{me} Clerc pour le grand exemple qu'elle a donné, pour le sentiment de la famille qu'elle a cultivé et su l'inculquer aux siens.

S. B.

En dernière heure

Nous apprenons que le 15 juin dernier, M. Oprecht, conseiller national socialiste, a déposé sur le bureau de la Chambre un postulat, signé par 51 de ses collègues du même parti, et ainsi conçu:

« Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'insérer dans la Constitution une disposition prévoyant le droit de vote et d'éligibilité des femmes. »

Les conditions du travail des infirmières dans les hôpitaux des Etats-Unis

Nos lectrices se rappellent les articles que, à l'occasion de la campagne sur le statut des infirmières en Suisse romande, a publiés notre journal¹; voyons maintenant, à titre de comparaison, et d'après un article de la *Revue Internationale du Travail* (publiée par le B. I. T. à Montréal, No de juillet 1943), les conditions du travail du personnel des hôpitaux dans notre grande République-sœur. En effet, à côté des

¹ Mouvement, Nos 648 et 654.

Papiers Peints
DUMONT
19 B^e HELVETIQUE

médecins et des infirmières, c'est là-bas toute une petite armée qui est responsable de la bonne marche d'un hôpital: personnel occupé aux travaux de nettoyage, de blanchissage, d'entretien et de réparations, aux régimes alimentaires, aux services de laboratoires, de pharmacie, de radiologie, de dentisterie, de thérapie professionnelle et physique, et aux tâches administratives et de bureau... Rien donc d'étonnant que la situation de tout ce personnel préoccupe, en plus, comme chez nous, celle des infirmières, tout le monde du travail.

Les principes qui devraient régir l'emploi de ce personnel ont été codifiés par l'Association des hôpitaux des Etats-Unis (A.H.A.), et d'une manière générale, et sans avoir force de loi, ils exercent un effet salutaire sur les conditions du travail dans ces professions. D'après ces principes, tout le personnel employé doit être recruté, sans discrimination pour cause de race ou de religion, parmi des citoyens américains âgés de plus de 18 ans, ayant passé un examen médical, et engagés à l'essai pour une période d'au moins trois mois.

Durée du travail.

Suivant les mêmes normes, ce personnel ne devrait pas travailler durant des périodes plus longues que celles qui sont fixées légalement pour les travailleurs des entreprises industrielles et commerciales; mais la réalisation immédiate de ce programme n'étant pas possible, il est préconisé une durée maximum ne devant pas, normalement, excéder 52 heures par semaine, 9 heures par jour, avec un repos hebdomadaire de 52 heures consécutives. Mais d'après le rapport publié par l'Association américaine des infirmières et la Ligue nationale pour l'enseignement des infirmières, la durée du travail pour l'ensemble du pays est, dans la pratique, inférieure à ces chiffres. C'est surtout dans les centres urbains qu'a été introduite la journée de travail de 8 heures, ce qui, pour assurer un service continu, implique la mise en œuvre de trois équipes; mais suivant le nombre de jours de travail effectué dans l'ensemble de la semaine, la durée du travail peut varier entre 48 et 56 heures. Par exemple, certains hôpitaux fonctionnent sur la base de 6 journées de 8 heures chacune, plus une demi-journée de 4 heures, soit au total 52 heures par semaine; d'autres pratiquent le système de 5 journées de 8 heures chacune, auxquelles viennent s'ajouter 2 journées de 6 heures, (au total 52 heures) ou même seulement 2 journées de 5 heures (au total 50 heures). Les hôpitaux ayant adopté la journée de 8 heures ont constaté une amélioration du service sans augmentation du coût de l'exploitation, mais certains hôpitaux qui ne possèdent pas, pour raison d'économie, du personnel en nombre suffisant ne sont pas à même d'introduire cet horaire.

Celui-ci d'ailleurs, soit horaire en trois équipes, est presque uniquement utilisé dans les hôpitaux auxquels sont adjointes des écoles d'infirmières. Sur 364 établissements ayant adopté la journée de 8 heures et la semaine de 6 jours, les trois quarts pratiquent le système dit du « tra-

N'oubliez pas que vous trouvez
chez Hirt les plus belles fleurs
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

de Bâle; le profil, au crayon, de l'archiduc Eugène; beaucoup de portraits de dames de la bonne société bâloise; enfin toute une collection de portraits d'enfants, saisis sur le vif. Un autre groupe réunit quelques-uns des paysages méridionaux dont M^{lle} Stückelberg avait ressenti et rendu le charme lors de son séjour aux Grisons et au Tessin. Il faut aussi mentionner ses tableaux d'intérieur où s'affirme son attachement au milieu familial, à cette maison paternelle, dont la démolition complète lui porta un coup dont elle ne se remit jamais.

L'œuvre de cette artiste professionnelle, qui avait fait des études complètes de peinture, non seulement sous la direction de son père, le peintre E. Stückelberg, de qui elle tenait son talent inné, mais encore sous des maîtres bâlois et parisiens, est doublement représentative. Elle incarne une époque sociale où la pitié filiale et la tradition de famille contrebalançaient la loi, aujourd'hui prépondérante, de l'opposition des générations. Et elle représente aussi une tendance de la peinture bâloise, refoulée par les chapelles tapageuses des « jeunes ». Le public actuel est heureux de voir ces toiles rassemblées, car, comme nous le disait M^{lle} La Roche: « das lässt sich doch noch sehen! »

Travail à domicile : salaires de gosses

La Lutte Syndicale a publié des renseignements bien frappants sur les tâches qu'accomplissent des enfants qui sembleraient ne pas devoir déjà être astreints à du travail rémunéré, pour parer à l'insuffisance du gain familial. Un rapporteur de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière qui a fait à ce sujet une enquête parmi les enfants de travailleurs à domicile de ses colonies de

vacances, a pu s'écrier avec raison après ces révélations:

Je vois encore devant moi ces petits, presque trop sages pour leur âge, raconter leur vie familiale. C'était un rapport bouleversant par sa simplicité et sa sincérité. Nous, les adultes, nous avions honte.

...Sous plusieurs rapports, ces enfants se distinguaient nettement de leurs camarades provenant également de milieux indigents. Ils étaient en retard d'au moins un an dans leur croissance. Les fillettes de 14 à 15 ans ressemblaient aux petites citadines de 12 ans. Leur poids était de 25 % inférieur à la normale. Leur assiduité au travail était quelque chose d'effrayant, à tel point qu'il fallait pour ainsi dire leur apprendre à s'amuser. Tous, même les enfants de 7 à 8 ans, doivent travailler régulièrement après l'école. Au cours d'une soirée réunissant les enfants et les adultes dans nos camps de vacances, ces petits nous ont donné quelques détails sur leur vie familiale. Un garçonnet de 7 ans raconte qu'il ramasse des paves chaque jour et les vend à raison de 20 ct. le sac. Une fillette de 8 ans joint, au crochet, les deux parties des barboteuses. Elle en fait trois ou quatre par jour, et si elle ne va pas à l'école l'après-midi, elle en fait dix à douze. Une fille de 9 ans confectionne des boutons avec de la corde à lier les gerbes. Il gagne ainsi 20 ct. par soirée. Tous ces enfants doivent faire le ménage, car la mère, qui gagne en moyenne 15 ct. à l'heure, ne peut perdre son temps aux menus travaux du ménage, sinon elle n'arriverait pas au gain quotidien de 1 fr. 50.



Publications reçues

Dr. Franziska BAUMGARTNER-TRAMER, Priv. docent à l'Université de Berne: *Zum Problem der Unterschiede zwischen männlichen und weiblichen Arbeitskräften*.

Cette publication est une réponse que l'auteur a été sollicité par l'Association suisse pour le suffrage féminin de faire à un article de la *Schweizerische technische Zeitschrift* sur les « Différences entre les capacités de travail masculines et féminines », article rédigé par le Dr. A. Ackermann.

Dans sa critique abondamment motivée, M^{me} Baumgartner insiste sur le fait que l'étude ci-

dessus, basée sur des expériences personnelles d'après un certain groupe de travailleuses a généralisé à tort ces observations restreintes en les étendant à tout le sexe féminin. Elle ne trouve rien d'objectif dans ses affirmations, et si, par exemple, il est rapporté les paroles d'un employé supérieur disant « qu'il préférerait avoir à faire à 3000 hommes plutôt qu'à 300 femmes », on peut lui opposer cette autre déclaration « qu'il préférerait avoir à engager 1000 femmes plutôt que 100 hommes », déclarations qui, l'une comme l'autre, peuvent être justes dans un certain milieu, mais qui, toutes deux, sont fausses, scientifiquement, si on les généralise. Selon le Dr. Ackermann, l'homme travaille davantage pour l'intérêt de sa profession que ce n'est le cas pour la femme. Le Dr. Baumgartner cite à l'appui du contraire une enquête sur l'attitude de la jeune fille à l'égard de sa profession, travail de diplômée d'Esther Pestalozzi à l'Ecole d'études sociales de Zurich, dont les statistiques montrent précisément combien grand est le nombre des jeunes femmes qui tiennent à leur profession.

Nous ne pouvons, faute de place, résumer ici tous les points controversés. Il faudrait faire un choix dans cette critique, laquelle ne semble n'avoir rien passé sous silence de ce qui peut ébranler la théorie soutenue contre la femme par le Dr. Ackermann. La femme est moins douée pour l'abstraction et la logique? Il conviendrait, à ce propos, de rappeler les nombreux tests scientifiques de l'intelligence des enfants, qui ne révèlent aucune différence entre écoliers et écolières. Dans une étude sur les différences psychiques entre les sexes, le psychologue Otto

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

MESDAMES !

Pour votre Coiffure, Permanente, Teinture et Postiche

confiez-vous à **LEUTHOLD**, Coiffeur
7, Conseil-Général GENÈVE
Téléphone 4.35.98

Spécialité de Chocolats Suisses Maison HOFFMANN & KOEBELI

GENÈVE
8, rue du Marché (face Fuslerie) 22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnier)
Tél. 4.25.91 Tél. 2.37.92

Comestibles - Volailles - Conserves Poulets rôtis - Vins et liqueurs

R. CRISTIN ... Genève
2, ROUTE DE CHÈNE TÉLÉPHONE 4.28.79

Hôtel des Familles GENÈVE

„Christliches Hospiz“
en face de la gare

TOUT CONFORT

Chambre depuis Fr. 4.80

Foyer de la Femme

1, rue de la Vallée Genève Môme maison à Lausanne 49, av. Ruchonnet

Chambres et pension pour dames et jeunes filles

Prix modérés. Tél. 4.59.93

Pour **déménager** à des prix raisonnables
adressez-vous donc à

SAUVIN SCHMIDT & C^e S. A.
GENÈVE - Rue des Gares - Tél. 2.63.13

vail discontinu», et qui fait l'objet des plaintes formulées par la plupart des infirmières diplômées. Celles-ci font valoir en effet que ce régime leur rend impossible l'organisation de leur temps de loisir ; et si celles qui logent à l'hôpital même peuvent consacrer ces heures au sommeil, les autres perdent trop de temps à se rendre à leur domicile et à en revenir, sans parler des frais qu'impliquent ces déplacements. En 1940, déjà, l'Association américaine des infirmières et la Ligue nationale avaient recommandé que les horaires de travail dans les hôpitaux soient établis sur la base de la semaine de 48 heures, soit 6 jours de 8 heures chacun, stipulant en outre qu'en aucun cas, même d'exception, un travail prolongé ne devrait dépasser une durée de 12 heures.

(A suivre.)

M. S.

Législation bernoise

Deux nouvelles lois bernoises occupent présentement les femmes du canton de Berne.

Il s'agit tout d'abord de la nouvelle réglementation fiscale, votée en premier débat par le Grand Conseil, qui tient compte de la situation de la femme restée veuve avec des enfants, de

Lippmann écrivait entre autres il y a trente ans, que chez les hommes on rencontre plus souvent les facultés de l'intelligence au maximum et au minimum (plus de génies et plus d'idiots) et chez les femmes des capacités moyennes dans un plus grand nombre de cas.

Beaucoup de femmes s'acquittent irrégulièrement, sans discipline de leur tâche. Mais la faute en est bien plutôt à une éducation illogique qu'à un manque de facultés. Qu'il suffise de rappeler à ce propos la difficulté qu'on rencontre à vouloir persuader les femmes de cette vérité : que pour les travaux domestiques, il faut également des facultés intellectuelles d'organisation, de combinaison, de réflexion etc. Et pourquoi cela est-il si malaisé ? Parce que, depuis des siècles, les tâches domestiques ne sont pas considérées comme un travail, mais bien plutôt méprisées comme « affaires de femmes ». Et le Dr. Ackermann ne ferait-il pas mieux, étant données les lacunes observées dans la manière de travailler de la femme, de montrer comment on devrait s'y prendre pour y remédier ?

M^{me} Baumgartner conclut que ce qu'il faut à la vie économique, ce sont des précisions basées scientifiquement sur du matériel réuni d'une manière objective si l'on veut savoir :

1. ce que la femme est capable de fournir dans les professions qu'elle exerce.
2. avec quelle dépense de forces physiques et intellectuelles elle accomplit sa tâche.

M.-L. P.

POUR CONSTRUIRE VILLA

A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ

CHAFFARD & HUTTERLI

69, RUE DE LAUSANNE - Tél. 2.67.32

Fondée en 1911

PLANS - RÉFÉRENCES - DEVIS

Fraisse & C^{ie}

TEINTURIERS

conseillent bien, exécutent au mieux

Tous Travaux de

Teinture et Nettoyage

Magasins : 9, Quai des Bergues - Tél. 2.47.35

7, Rue de Rive - Tél. 5.19.37

2, Rue Micheli-du-Crest - Tél. 4.17.39

Usine et magasin : 53, Rue de St-Jean - Tél. 2.35.95



La Maison de la Laine

et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Colège - Genève

(côté Poste) Tél. 4.59.91

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

celle des petits rentiers, en général des contribuables à petits revenus, et l'on sait que bien des femmes rentrent dans cette catégorie. La Fédération des Sociétés féminines a adressé au Département des finances une lettre exprimant sa reconnaissance et affirmant qu'elle recommanderait l'adoption de la loi, dans la mesure de ses moyens, qui sont bien restreints puisque les femmes ne sont pas députées.

La loi sur l'organisation de l'Eglise bernoise est révisée par le Synode ; le projet met enfin un terme à la situation mal définie de la femme dans l'Eglise, puisqu'elle prévoit le droit de vote ecclésiastique et l'éligibilité dans les conseils de l'Eglise, alors que ces droits n'étaient jusqu'à présent que facultatifs et entourés de restrictions. La possibilité de nommer pasteur en titre celles qui ont fait des études de théologie, l'élection des femmes au Synode, ainsi que cela se pratique à Bâle-Ville et comme cela se fait à Genève dès ce printemps, voilà tout autant de réformes importantes de la nouvelle loi. La Fédération des Sociétés féminines, l'Aide féminine de l'Oberland bernois, qui groupe 50 associations, le Comité d'action pour la participation de la femme à la vie communale ont adressé au Synode une requête fortement motivée appuyant ces réformes. Les Bernoises espèrent ainsi arriver à une meilleure participation de la femme à la vie de l'Eglise.

S. F.



Association Suisse

pour le

Suffrage Féminin

Chez les suffragistes genevoises.

Malgré la bourrasque et les averse de ce samedi après-midi, une petite bande de fidèles se sont rencontrées, pour l'Assemblée générale annuelle de l'Association pour le Suffrage féminin, dans ce joli village de Bellevue qu'elles avaient espéré trouver par un temps plus accablant. On entendit d'abord le rapport de la présidente, M^{lle} Gourd, qui releva les faits les plus saillants de l'exercice écoulé : la propagande à l'occasion des élections au Conseil National, et les réponses favorables reçues, notamment de deux conseillers d'Etat ; l'organisation de séances variées, soit avec d'autres Sociétés féminines, soit en commun avec l'Association pour une S. d. N. ; des démarches — sans succès malheureusement — pour que les allocations familiales soient payées à la mère de famille ; l'étude de problèmes féministes et sociaux comme l'assurance-maternité, les conflits du travail, la protection de l'enfance ; la participation à la création du Secrétariat féminin suisse, etc., etc. Puis vint une discussion très animée sur une importante question financière : l'élévation du taux de la cotisation, porté, après des débats très chauds, de 2 fr. 50 à 4 fr., vu les charges qui pèsent sur l'Association et l'absolue nécessité pour elle de faire face, le moment venu, à une propagande plus intense, ou à des démarches pour l'obtention du droit de vote.

M^{me} Bondallaz fit ensuite un résumé vivant et pittoresque de la récente Assemblée suffragiste suisse à Lucerne, et un goûter confortable mit



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

CANTON DE VAUD

BAS - LINGERIE - TRICOT -

ROBES ET BLOUSES

COSTUMES ET MANTEAUX

Spécialités

Nouveautés

Exclusivités



IL FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

Art Rustique suisse

Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.
Bois tournés et Poteries.
Tous travaux faits à la main en Suisse.

H. CUÉNOUD Pl. St-François, 12^{bis} (entresol) LAUSANNE

MESDAMES, pour vos vacances
choisissez l'hôtel

Helvétie & des Familles

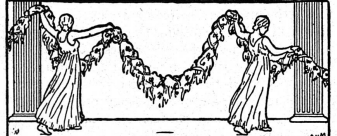
MONTREUX

CONFORTABLE

PRIX MODÉRÉS

le point final à cette séance, pour laquelle les absents seuls eurent tort.

Une assistante.



A travers les Sociétés

Anciennes élèves.

L'Association des Anciennes élèves de l'Ecole supérieure communale de Lausanne a eu, le 3 juin, sa vingtième fête annuelle, pour laquelle on était venu nombreuses, une vaillante octogénaire, et M^{lle} Blanche Glas, ancienne maîtresse d'anglais, depuis vingt ans l'animatrice de ces réunions consacrées aux souvenirs et à l'amitié. Cette année encore, l'Association proposera des concours fort originaux à la perspicacité et aux talents des élèves de Villamont ; aux aînées : itinéraire d'une course à bicyclette avec arrêts dans les auberges de jeunesse et un viatique de 50 à 80 fr., ou « la vie à l'école par l'image » ; pour les cadettes : la fabrication d'un jouet aussi peu coûteux que possible, les jouets ainsi obtenus étant destinés aux enfants de réfugiés. Pour les participantes, on avait imaginé un concours consistant à retrouver les mères de dix enfants de deux à trois ans, que l'on avait soigneusement parqués loin d'elles.

S. B.

Association agricole des femmes vaudoises.

L'Association agricole des femmes vaudoises s'est réunie en assemblée générale, le 21 mai, au château d'Oron, sous la présidence de M^{me} Troillet-Villard (Dailens), qui a salué cordialement les 260 participantes, les unes venues de fort loin et ayant fait même un parcours à pied pour être à Oron à 10 h. 30. Le rapport annuel a été approuvé, ainsi que les comptes. Pour remplacer M^{me} C. Mayor, décédée, M^{me} Maulaz-Monachon (Gollion) a été désignée comme caissière. Le concours de jardins sera de nouveau organisé.

Après le pique-nique dans toutes les salles du château, après un culte très court de M. Pittet, pasteur à Oron, les paysannes vaudoises ont repris séance pour entendre un exposé de M^{lle} S. Brenner (Genève), secrétaire romande de l'Association suisse pour le service domestique, sur l'apprentissage ménager rural, à la visite du château, avec un thé, a terminé la journée, qui avait été préparée avec soin et cordialité par M^{me} et M. William Gilliéron, notaire à Oron.

S. B.

Association suisse pour le service domestique.

Ce copieux rapport sur la situation actuelle du service domestique en Suisse montre que, si de réels progrès ont été réalisés depuis qu'existe l'Association suisse (1932) pour relever la profession, il reste encore fort à faire, surtout dans certains cantons. Autre grave problème

FINIDOL

COMBAT
L'ARTHRITISME ET LE RHUMATISME

sous toutes les formes, sciatique, goutte, névrite, lumbago, courbature, névralgies, migraines, hémicranie, névrosisme. L'éliminateur par excellence de l'acide urique et des déchets organiques. — **FINIDOL** calme les nerfs, procure un bon sommeil, facilite la digestion.

Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

HOTEL DE LA PAIX LAUSANNE

La plus belle situation

Son cabaret en vogue

AU COUP DE SOLEIL avec Edith et Gilles

"LE CARILLON" Place Chauderon
LAUSANNE
Restaurant - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

LA MERCIÈRE VEVEY

La bonne maison
spéciale de
BONNETERIE
LINGERIE
J. Dormond

FREY - WICKY
TISSUS - VEVEY

TROUSSEAUX

que la guerre n'est certes pas faite pour aider à résoudre comment remédier au manque d'employées de maison ?

Voyons un peu les efforts accomplis en 1943, d'abord par le Secrétariat suisse alémanique, afin de remédier autant que possible à cet état de choses : cours pour maîtresses ménagères, développement de l'apprentissage ménager à la ville et à la campagne, cours aussi pour maîtresses de maison, publications de propagande, propagande par la presse, tout cela fut le programme rempli au mieux durant l'exercice écoulé, sans oublier l'élaboration d'un règlement à appliquer pour l'apprentissage des jeunes filles dans les ménages privés.

Intéressante, sinon réjouissante par ses constatations, l'enquête faite, cette même année par le même secrétariat, sur les causes de la pénurie d'employées de maison, et en particulier sur les motifs qui contribuent à éloigner les jeunes filles de cette profession. Ici, il serait utile de pouvoir donner quelques indications sur les réponses les plus frappantes. Faute d'espace suffisant, nous ne pouvons qu'engager les personnes que le sujet intéresse — et ne devrait-il pas intéresser tout le monde, aujourd'hui plus que jamais ? — à se procurer ce rapport de 1943 auprès du Secrétariat romand (Tacconerie, 10, Genève).

Le rapport de ce Secrétariat romand, rédigé par M^{lle} S. Brenner, secrétaire, en même temps qu'elle est présidente de la Commission genevoise de l'apprentissage ménager, constate les progrès — encore qu'insuffisants — réalisés dans ce domaine, malgré tout ce qui sollicite les jeunes filles à accepter d'autres emplois mieux rétribués, ou les oblige à aider à la campagne, qui a besoin d'elles. Des cours d'initiation au service domestique, organisés par le Département vaudois de l'instruction publique, ont été bien fréquentés, et les jeunes filles qui les ont suivis ont presque toutes été placées dans des familles ou des institutions comme apprenties. Diverses brochures ont été publiées et répandues, des causeries ont été faites dans les classes primaires de jeunes filles de Genève, avec clichés à l'appui. A l'exposition Culture ou famine a été projeté le film de propagande : *Le meilleur chemin*, qu'ont pu voir, à Lausanne et à Genève, des centaines de jeunes filles.

Genève reste le seul canton romand ayant introduit le contrat-type de travail pour le service domestique. Dans d'autres cantons, la question est à l'étude. Service de presse, causeries, conférences, ont concouru à faire mieux connaître ce problème si actuel du service domestique.

M.-L. P.

L'arme secrète de la cuisinière ?

c'est d'ajouter un peu
de

Cénovis

(sans coupons)

dans les potages, sauces, légumes, viandes

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE.